



Demandes de bourses lycées - rentrée 2013

publié le 09/01/2013

Même si le choix d'orientation pour la rentrée de septembre 2013 n'est pas encore arrêté, il faut dès à présent faire une demande de bourses nationales d'études de lycées.

Comment procéder ?

- A l'aide de la fiche « d'auto-évaluation », vous pourrez déterminer si vous pouvez bénéficier ou non d'une bourse du second degré.
- Si vous répondez aux critères d'attribution, un dossier (bleu format A3) vous sera remis par le secrétariat du collège

Important

- les revenus pris en compte sont ceux de 2011 (c'est-à-dire l'avis d'imposition 2012) Si votre situation s'est fortement aggravée après le 1er janvier 2013, votre demande peut être pris en compte.
- si les familles oublieraient de faire la demande de bourses lors de cette campagne la réglementation ne leur permettra pas d'établir un dossier en septembre prochain.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.